

UFF ÉPARGNE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE (FCPE) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 30 décembre 2022

Myria Asset Management
GROUPE UFF

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 32 avenue d'Iéna 75116 PARIS

Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

SOMMAIRE

Acteurs	3
Caractéristiques de votre FCPE et Informations concernant les placements et la gestion.	4
Autres informations.....	9
Rapport certifié du commissaire aux comptes	11

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Hors-Bilan
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Evolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 30 décembre 2022**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 32, Avenue d'Iéna 75116 Paris - France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 420 000 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Commissaire aux comptes : KPMG Audit, représenté par Severine ERNEST

Tour Egho - 2 avenue Gambetta - CS60055 - 92066 Paris La Défense - France

Caractéristiques de votre FCPE et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement d'entreprise (FCPE) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : Non

CODE ISIN : 990000051899

FONDS NOURRICIER : Non

CLASSIFICATION : investi en titres cotés de l'entreprise

AFFECTATION DES RÉSULTATS :

Conformément aux indications du prospectus, l'ensemble des sommes distribuables afférentes au résultat et de celles afférentes au plus et moins-values nettes du fonds est capitalisé. En conséquence, aucun revenu ne sera distribué.

ORIENTATION DES PLACEMENTS - SOUSCRIPTEURS CONCERNES

Le Fonds Commun de Placement d'Entreprise "UFF Epargne" recueille les versements volontaires des salariés et les abondements éventuels à travers du Plan d'Epargne Entreprise du groupe de l'Union Financière de France.

L'emploi des sommes versées dans le Fonds est conforme aux dispositions législatives et réglementaires applicables aux FCPE.

En vertu de l'accord du Plan d'Epargne, la gestion est plus particulièrement orientée vers un investissement en actions de l'entreprise Union Financière de France Banque.

Les titres et instruments pouvant être utilisés sont :

- les actions cotées de l'entreprise, dans la limite de 10% de titres de son capital assortis de droit de vote.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Du fait de son objectif de gestion, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent pour ce FCPE.

INFORMATION RELATIVES AU REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

La stratégie du fonds est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement SFDR. Il ne promeut aucun investissement durable : ni d'objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. A ce titre, aucune approche extra-financière n'est intégrée dans la stratégie d'investissement et il n'y a aucune prise en compte des incidences négatives sur les risques de durabilité. La stratégie de gestion de ce fonds est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, indicateur de marché.

Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie ».

PROFIL DE RISQUE DU FCP

A travers des investissements du FCPE, les risques principaux pour les porteurs sont les suivants :

➤ **Risque de perte en capital**

Le FCPE ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.

➤ **Risque actions spécifiques**

Si les actions « UNION FINANCIERE DE FRANCE » auxquelles le portefeuille du FCPE est exposé baissent, la valeur liquidative baissera.

COMPOSITION DU FCPE

Le FCPE est principalement investi en titres UNION FINANCIERE DE FRANCE cotés à Paris mais peut cependant détenir des liquidités à titre accessoire.

La société de gestion peut également, pour le compte du fonds, procéder à des emprunts en espèces dans la limite de 10% de l'actif du fonds et dans le cadre exclusif de l'objet et de l'orientation de la gestion du fonds.

Les titres de l'entreprise dans lesquels investit le FCPE sont exclusivement des titres admis aux négociations sur un marché réglementé.

Il ne pourra être procédé au nantissement du portefeuille du fonds en garantie de cet emprunt.

Intervention sur les marchés à terme et optionnels dans un but de protection du portefeuille : non

Les valeurs mobilières et instruments pouvant être utilisés sont les suivants :

- les actions de l'entreprise admises aux négociations sur un marché réglementé ou de toute entreprise qui lui est liée au sens du second alinéa de l'article L3344 du Code du travail ;
- les parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs ;
- les contrats de cession ou d'acquisition temporaires ;
- les emprunts en espèces.

Ces opérations ont pour objectif la protection de la valeur de l'actif sous-jacent du fonds et/ou la réalisation de l'objectif de gestion.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG).

Des informations supplémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par la société de gestion sont disponibles dans le rapport annuel du FCPE et sur le site Internet de la société de gestion (www.myria-am.com).

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCPE ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

CHANGEMENTS INTERVENUS

3 janvier 2022

- Conforme à la réglementation Taxonomie

4 février 2022

- Mise à jour des performances

16 décembre 2022

- A la suite de l'annonce de l'OPA lancée par Abeille Assurances Holding sur les titres de la société UFF, le prix du titre UFF s'étant ajusté au prix de l'offre d'achat indiqué par Abeille Assurances Holding, l'évolution du prix du titre sont nulles voire négatives avec cependant des frais de courtage qui s'appliquent en cas d'achat / vente de titres.
Dans ce contexte, n'étant pas rationnel de souscrire des parts du FCPE UFF Epargne, les membres du Conseil de Surveillance ont validé à l'unanimité la proposition de Myria AM, la

société de gestion du FCPE, de suspendre les versements sur le fonds à compter du 1er janvier 2023.

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

1^{er} janvier 2023

- DIC PRIIPS

17 janvier 2023

- Les membres du Conseil de Surveillance ont décidé d'apporter les actions UFF détenues par le FCPE à l'Offre et du devenir du FCPE

20 février 2023

- Changement de dénomination du FCPA UFF EPARGNE pour UFF EPARGNE France USA
- Changement de la stratégie d'investissement et du profil rendement/risque et exposition aux marchés d'actions françaises et américaines

GESTION DU FCPE

Au 30 décembre 2022, le FCPE UFF Épargne détient 592 372 actions Union Financière de France représentant 100 % de l'actif du fonds pour un prix de revient moyen de 21,516 euros.

Un dividende a été perçu pour l'année 2022 le 27 mai 2022.

Le dividende perçu en mai 2022 ainsi que les rachats nets de l'exercice ont donné lieu à l'achat de 103 800 actions UFFB à un cours moyen de 16,57 € et à la vente de 126 215 actions UFFB au cours moyen de 17,33€.

Au 30 décembre 2022, le fonds détient 592 372 titres soit 3,65 % du capital de l'Union Financière de France Banque.

RESULTATS

Au 30 décembre 2022, l'actif net du FCPE s'établit à 12.439.500,10€ réparti en 7.803,404 parts d'une valeur de 1.594,112 €.

Au titre de l'exercice sous revue, la performance du Fonds ressort à 53,70%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

HISTORIQUE DES ACHATS ET VENTES DE TITRES UFFB

ANNEE	ACHAT Nb. TITRES	COURS MOYEN	VENTE Nb. TITRES	COURS MOYEN
1997	42 672	22,74	-	-
1998	43 404	24,54	-	-
1999	93 144	27,88	-	-
2000	37 032	37,40	-	-
2001	12 682	34,97	19 964	40,17
2002	47 200	24,47	1 300	34,58
2003	51 605	22,28	-	-
2004	2 000	28,19	90 200	30,57
2005	4 000	37,94	26 100	37,15
2006	11 000	43,76	26 800	46,29
2007	30 800	41,37	20 200	50,29
2008	76 500	27,97	-	-
2009	43 000	25,24	-	-
2010	37 000	25,44	13 110	27,49
2011	25 000	19,61	17 890	27,85
2012	63 000	16,90	-	-
2013	57 587	17,28	-	-
2014	40 700	20,68	-	-
2015	8 000	24,18	37 000	25,06
2016	9 279	24,19	22 181	22,79
2017	-	-	43 000	29,82
2018	17 300	25,70	57 550	26,80
2019	109 221	19,96	56 970	19,27
2020	45 162	16,99	83 560	17,68
2021	47 630	18,77	80 370	18,56
2022	103 800	16,57	126 215	17,33

DIVERS

Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et à l'entreprise

Frais de fonctionnement et de gestion	--
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	--
<i>Ce coût se détermine à partir :</i>	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	--
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur	--
Autres frais facturés au FCPE	--
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	--
- commissions de mouvement	--
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	0,01 %
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	0,00 %

Ventilation simplifiée de l'Actif Net

Groupe de valeurs	%
Actions et valeurs assimilées	99,98
Obligations et valeurs assimilées	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Total TCN	-
Titres OPCVM	-
Titres FCC	-
Autres valeurs mobilières	-
Acquisitions et cessions temporaires de titres	
- à l'achat	-
- à la vente	-
Opérations de cession sur valeurs mobilières	-
Opérateurs débiteurs et autre créances	-
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-
Disponibilités	0,02
Total	100,00

Evolution de l'Actif net

	Actif net en €	PART CAPITALISABLE	
		Nb Parts	VL en €
31/12/2004	15 230 634,67	22 976,6320	662,874
30/12/2005	17 324 842,25	20 921,1502	828,101
29/12/2006	21 485 200,22	19 274,8472	1 114,675
31/12/2007	17 787 234,41	18 369,3482	968,310
31/12/2008	10 704 823,12	18 106,2912	591,221
31/12/2009	14 360 380,40	19 006,9982	755,531
31/12/2010	15 649 073,28	17 836,5312	877,360
30/12/2011	12 239 512,45	17 030,1000	718,698
31/12/2012	10 561 014,96	17 314,7670	609,94
31/12/2013	12 318 251,27	17 553,2270	701,77
31/12/2014	15 774 140,76	17 071,1570	924,022
31/12/2015	18 174 291,83	15 868,0330	1 145,339
30/12/2016	16 967 807,58	14 284,359	1 187,859
29/12/2017	19 754 707,33	12 438,079	1 588,244
31/12/2018	12 877 479,15	11 081,446	1 162,075
31/12/2019	13 569 071,90	10 933,387	1 241,067
31/12/2020	12 369 696,27	10 387,713	1 190,80
31/12/2021	9 877 605,80	9 523,812	1 037,148
30/12/2022	12 439 500,10	7 803,404	1 594,112

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Conformément aux indications du prospectus, l'ensemble des sommes distribuables afférentes au résultat et de celles afférentes au plus et moins-values nettes du fonds est capitalisé. En conséquence, aucun revenu ne sera distribué.

Autres informations

Les commissions de mouvement sont perçues par la société de gestion. Des frais forfaitaires sont prélevés sur chaque transaction par le conservateur.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE

L'exercice de droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la politique de vote en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site www.myria-am.com

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Le choix des intermédiaires sera opéré en fonction de leur compétence particulière dans le domaine des actions, en raison :

- de la bonne exécution des ordres (liquidité de marché...)
- de leur capacité à présenter des sociétés
- de leur participation aux placements privés et introductions en Bourse
- de la qualité de leur recherche
- du bon dénouement des opérations

Enfin, leur capacité à traiter des blocs sur les petites et moyennes valeurs est aussi un élément fondamental du choix de l'intermédiaire.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

CRITÈRES ESG

Des informations supplémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par la société de gestion sont disponibles dans le rapport annuel du FCPE et sur le site Internet de la société de gestion (www.myria-am.com).

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

Le montant des honoraires du CAC sur l'exercice clos à fin décembre 2022 est de : 1 150,00 HT. (hors taxe).

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2022.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégialement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations du groupe UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances

individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2022, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2022 : 13, dont 5 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2022 : 1 035 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 619 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 415 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 820 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 214 milliers d'euros de rémunérations variables

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – EN DEVISE DE COMPATABILITE DE L'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

RÈGLEMENT SFTR

Non applicable compte tenu de la stratégie d'investissement du FCPE.

LE POURCENTAGE D'ACTIFS DU FIA QUI FONT L'OBJET D'UN TRAITEMENT SPÉCIAL DU FAIT DE LEUR NATURE NON LIQUIDE

Le FCPE est investi en totalité de son actif en actions UFFB cotées sur les marchés réglementés.

LES INFORMATIONS SUR LE MONTANT TOTAL DU LEVIER CALCULÉ SELON LA MÉTHODE BRUTE ET SELON LA MÉTHODE DE L'ENGAGEMENT UTILISÉES PAR LE FIA

Le FCPE est investi en permanence et exclusivement en actions UFFB. Il n'enregistre selon la méthode de l'engagement aucune opération générant un effet de levier.

Taux méthode brute : 100%

Taux d'engagement : 100%

RAPPORT d'ACTIVITE :

Les souscriptions se sont établies à 1,421 M€ et les rachats se sont élevés à 3,930 M€.

Performances :

Sur l'exercice arrêté au 30 décembre 2022, le fonds a réalisé une performance de 53,7% sur 12 mois.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Le FCPE n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 décembre 2022.

Rapport certifié du commissaire aux comptes



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

*Fonds Commun de Placement
d'Entreprise
UFF EPARGNE FRANCE USA
(EX-UFF EPARGNE)*

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels
Exercice clos le 30 décembre 2022**

KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement d'Entreprise UFF EPARGNE FRANCE USA (EX-UFF EPARGNE)

32, avenue d'Iéna - 75116 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif UFF EPARGNE FRANCE USA (EX-UFF EPARGNE) constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

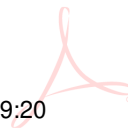
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Severine Ernest
KPMG le 07/06/2023 11:49:20

Séverine Ernest
Associée



BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	12 439 812,00	9 836 592,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	12 439 812,00	9 836 592,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	12 439 812,00	9 836 592,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	0,00	41 013,80
Liquidités	0,00	41 013,80
TOTAL DE L'ACTIF	12 439 812,00	9 877 605,80

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	11 091 048,81	9 731 724,15
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-213 524,07	-298 237,93
Résultat de l'exercice (a,b)	1 561 975,36	444 119,58
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	12 439 500,10	9 877 605,80
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	311,90	0,00
Concours bancaires courants	311,90	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	12 439 812,00	9 877 605,80

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2,35	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 822 431,00	451 651,25
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	1 822 433,35	451 651,25
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	474,62	157,17
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	474,62	157,17
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 821 958,73	451 494,08
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	0,00	0,00
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	0,00	0,00
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	1 821 958,73	451 494,08
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-259 983,37	-7 374,50
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	1 561 975,36	444 119,58

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours d'ouverture du jour appelé J des marchés soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

- Zone Asie : cours de clôture J des marchés
- Zone Europe : cours d'ouverture J
- Zone Amérique : cours de clôture (J-1).

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours d'ouverture communiqués par différents prestataires de services financiers.

Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Conformément à l'instruction n°2011-21 du 21 décembre 2011 de l'Autorité des Marchés Financiers, les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise, les obligations et les titres de créances négociables non admis aux négociations sur un marché réglementé sont évalués suivant la méthode de valorisation déterminée par un expert indépendant.

Toutefois, les obligations émises par l'entreprise non admises aux négociations sur un marché réglementé peuvent être évaluées à leur valeur nominale augmentée du coupon couru si le contrat d'émission comporte l'engagement par la société émettrice de racheter des titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande du souscripteur.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
 - TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN)
- ou

taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J) :

- Zone Asie : au cours de compensation du jour
- Zone Europe : au cours d'ouverture du jour (J)
- Zone Amérique : au cours de compensation de (J-1).

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés

à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le règlement du fonds :

QS0009051895 - UFF EPARGNE : Taux de frais maximum de 0% TTC
Les frais de gestion sont pris en charge par l'entreprise.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 1 040 euros, ils sont pris en charge par l'entreprise.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts UFF EPARGNE	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	9 877 605,80	12 369 696,27
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	1 421 485,07	1 324 945,88
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-3 973 197,83	-2 353 826,21
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3,04	0,00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-235 399,72	-302 160,97
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-8 320,04	-4 979,41
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 535 365,05	-1 607 563,84
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-305 640,74</i>	<i>-3 841 005,79</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>3 841 005,79</i>	<i>2 233 441,95</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 821 958,73	451 494,08
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	12 439 500,10	9 877 605,80

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

DÉTAIL DES COLLECTES^(*)

	30/12/2022	31/12/2021
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 421 485,07	1 324 945,88
Versements de la réserve spéciale de participation	28 467,18	0,00
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	62 010,16	36 358,20
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	409 399,06	430 716,37
Abondements de l'entreprise	284 466,58	327 366,28
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	637 142,09	530 505,03
Transferts provenant d'un CET	0,00	0,00
Transferts provenant de jours de congés non pris	0,00	0,00
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	3 973 197,83	2 353 826,21
Rachats	1 264 020,63	1 421 443,41
Transferts à destination d'un autre OPC	2 709 177,20	932 382,80

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	12 439 812,00	100,00
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES	12 439 812,00	100,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSIION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSIION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	311,90	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	311,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTE		
TOTAL DES DETTES		0,00
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		0,00

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	1 167,7670	1 421 485,07
Parts rachetées durant l'exercice	-2 888,1750	-3 973 197,83
Solde net des souscriptions/rachats	-1 720,4080	-2 551 712,76
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 803,4040	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	30/12/2022
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	1 561 975,36	444 119,58
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 561 975,36	444 119,58

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 561 975,36	444 119,58
Total	1 561 975,36	444 119,58

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-213 524,07	-298 237,93
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-213 524,07	-298 237,93

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-213 524,07	-298 237,93
Total	-213 524,07	-298 237,93

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net en EUR	12 877 479,15	13 569 071,90	12 369 696,27	9 877 605,80	12 439 500,10
Nombre de titres	11 081,4460	10 933,3870	10 387,7130	9 523,8120	7 803,4040
Valeur liquidative unitaire	1 162,075	1 241,067	1 190,800	1 037,148	1 594,112
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	14,07	-20,01	-35,88	-31,31	-27,36
Capitalisation unitaire sur résultat	109,78	113,75	-0,02	46,63	200,16

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées				
UNION FIN.FRANCE BANQUE	EUR	592 372	12 439 812,00	100,00
TOTAL Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées			12 439 812,00	100,00
Comptes financiers			-311,90	0,00
Actif net			12 439 500,10	100,00

Parts UFF EPARGNE	EUR	7 803,4040	1 594,112
--------------------------	------------	-------------------	------------------